PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Pétitionnaire : Société TOTALEnergies Renouvelables France

Nature du projet : Procédure d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol.

L'autorité environnementale a été officiellement saisie le 2 juillet 2024.

La date butoir de l'émission de l'avis de l'autorité environnementale était le 2 septembre 2024.

L'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai imparti. Par conséquent, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, son avis est réputé tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :
- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
le chef du pôle ICPE

SIGNE : Marianne KRAEMER

Préfecture de Loire Atlantique
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1
TELEPHONE : 02.40.41.20.20
COURRIEL : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr